

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ville et Eurométropole de Strasbourg
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 1 Rue Parc de l'Etoile
 Commune Strasbourg
 Code postal 67076 Cedex
 Nature des activités : Gestionnaire de réserves naturelles, de forêts de production et d'espaces verts urbains
 Qualification : Colectivités territoriales

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Toutes les espèces d'amphibiens pouvant potentiellement être présentes dans les milieux gérés par le Ville ou l'Eurométropole de Strasbourg.	Indéterminées	Tout individus mâle ou femelle, adulte, juvénile ou larve pouvant être potentiellement capturé à l'épuisette ou à l'aide d'un dispositif de capture (nasse ou amphot) ou d'interception (crapaudrome).
B2 Liste des espèces potentielles consultable dans le dossier joint.		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Suivi ou sauvetage des populations dans les espaces propriété de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Période de reproduction allant de janvier à juillet. Les individus capturés sont relâchés dans leur mare d'origine immédiatement après identification lors des suivis de population ou déposés quotidiennement dans leur site de reproduction lors des opérations de sauvetage.

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser : Nasse validé par la Société herpétologique de France et le réseau Réserves naturelles de France et seaux enterrés au ras du sol le long d'un filet empêchant la traversée.
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en conservation des écosystèmes, BTS GPN, Licence en biologie...
Formation continue en biologie animale Préciser : Formations OFB et formation interne à la collectivité
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Janvier à juillet
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Bas-Rhin
Cantons : Brumath, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Obernai (le Hohwald), Saverne (oedenwald et Oeuvre Notre-Dame), Schiltigheim et Strasbourg.
Communes : Liste complète dans le dossier joint

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Individus relâchés immédiatement après dénombrement et identification lors de suivi de population. Individus relâchés quotidiennement chaque matin après dénombrement et identification lors des sauvetages.
Respect du protocole Chytridiomycose.
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : En pièce jointe de ce formulaire.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan des opérations transmis à la DREAL Grand Est et aux instances de préservation de la nature, soit directement ou le cas échéant via les coordinateurs et partenaires des différentes opérations.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Strasbourg

le 01/09/2025

Votre signature



Carole BASTIANELLI
Cheffe du service
Espaces verts et de nature